



SECTION
DE LA
MOSELLE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

Lettre mensuelle d'information N° 5/2022

Bonjour à toutes et à tous,

1°) Les informations locales

*** Les mouvements de mutations locales**

La campagne de mutation locale débutera le 6 mai...

La section est bien sûr à votre disposition pour vous aider à formuler vos vœux, ou vous guider dans ALOA.

Pour ce faire, nous avons prévu 3 permanences : les 12, 17 et 20/05 au local syndical.

Merci d'envoyer vos demandes par messagerie sur la balf FO DDFIP 57, en mettant **IMPÉRATIVEMENT** en copie les 3 collègues suivants :

regine.caione-anselmi@dgfip.finances.gouv.fr secrétaire adjointe

jean-francois.guerder@dgfip.finances.gouv.fr secrétaire adjoint

christine.de-sousa@dgfip.finances.gouv.fr trésorière

Nous répondrons à toutes vos sollicitations.

Vous pouvez également appeler les jours de permanences au 03 87 34 79 53

[GUIDE FO MUTATIONS LOCALES](#)

*** Le NRP et ses ravages qui continuent...**

Nous ne cesserons de le dénoncer : les SGC créés sont morts-nés! Le professionnalisme des agents (de tous grades) n'y suffiront bientôt plus...

En effet, comment sortir la tête de l'eau quand, dès le début, le compte n'y est pas? Le travail d'un SGC = le travail de toutes les trésoreries réunies, qui, déjà, ne s'en sortaient que grâce à la (très/trop) bonne volonté des agents, et avec l'aide de l'équipe de renfort.

Le SGC de Sarreguemines en est une nouvelle démonstration : un déménagement prévu, pas d'informations sur les effectifs, sur l'installation de chacun des services, pas de cohésion entre les services..Les agents s'expriment sur le registre hygiène et sécurité, et ils ont raison de le faire! Seront-ils entendus? Rien n'est moins sûr...car les effectifs ne sont pas extensibles.

Au moins sur le papier, les services seront implantés, le directeur aura fait le job, la DG sera contente, et nos gouvernants passés et futurs auront le sourire ; sur le terrain, c'est une autre histoire qui se profile, au détriment de la santé des agents concernés...

Et que penser du futur SGC de Metz, prévu (peut-être) en 2024, qui sera la fusion de Metz, Montigny, Rombas, Maizières, Vigy, Verny...autant de méthodes de travail différentes, autant d'élus différents (grandes villes, moyennes villes, villes rurales)...sans parler de l'installation même du SGC, compromise pour cause de travaux la cité qui ne débiteront a priori...qu'en 2023!

Que va faire le DDFIP? Mais pas d'emballlement, il reste 18 mois pour se projeter...Ce n'est pas comme si les agents avaient parfois des projets d'avenir...

Le temps de l'administration (qui résonne avec des tableurs) ne sera jamais le temps des agents (qui résonnent eux de façon...humaine!).

*** Le CTL du 28/04/2022**

Deux CTL pour le prix d'un après-midi...

Le premier était consacré au fonds d'amélioration du cadre de vie des agents. Les projets ont été actés. Un compte-rendu intersyndical est en cours de préparation.

Le deuxième CTL était consacré à l'égalité professionnelle. C'était l'unique point à l'ordre du jour, ce qui nous a paru plutôt étrange...Le prochain CTL ayant lieu le 24 mai, pourquoi ne pas l'avoir inclus dans celui-ci? Cela restera un mystère...

Pour FO, nous ne voyions pas l'intérêt de siéger à ce CTL...

En effet, à quoi bon discuter sur ce sujet? L'égalité professionnelle passe par bien d'autres aspects que ceux présentés par la DGFIP, et la DDFIP Moselle en particulier (d'ailleurs, en regardant certaines photos mises en avant sur Ulysse 57, on a déjà une bonne idée du niveau d'égalité professionnelle dans lequel se trouve la DDFIP...).

Cette égalité se doit d'être ancrée dans les esprits, les mentalités. Elle se doit d'être respectée dans les faits, et cela bien au-delà de la sphère DGFIP...

Voir notre [LIMINAIRE](#)

*** Tirage au sort de la tombola FO DGFIP**

Le tirage au sort a eu lieu!

Nous avons le plaisir d'avoir dans notre département un billet gagnant à 1 000€, 1 billet à 500€, 1 billet à 100€, 1 billet à 50€, 8 à 20€ et une vingtaine à 2€.

Les lots seront remis sous forme de carte cadeau multi-enseignes, sauf pour les 2€ (ticket de grattage : rien n'est donc perdu totalement!)

Les billets gagnants sont à retourner au local syndical, les lots devraient nous parvenir pour l'été.

Bravo aux heureux gagnants!

Résultats

2°) Les informations générales

Les informations diverses

*** Le Régime de Responsabilité financière des gestionnaires publics : tous les grades sont concernés**

L'ordonnance du 23/03/2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics entrera en vigueur le 1/01/2023.

Outre la création d'un régime unifié de responsabilité financière (qui abroge pour le coup la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables), l'attention des agents doit être portée sur un point très important de la réforme : "**limiter la sanction des fautes purement formelles ou procédurales** qui doivent désormais relever d'une logique de responsabilité managériale". Ce qui se traduit par : Ces infractions, applicables aux personnels fonctionnaires ou contractuels, seront sanctionnées par des **peines d'amendes plafonnées à six mois de rémunération**

ou à **un mois pour les infractions formelles**. Elles seront prononcées par le juge de manière individualisée et proportionnée à la gravité des faits reprochés, à l'éventuelle réitération des pratiques prohibées ainsi que, le cas échéant, à l'importance du préjudice."

Donc, à compter du 1er janvier 2023, si vous payez une dépense pour laquelle vous n'avez pas eu l'autorisation expresse de votre responsable, et qu'il s'avère que cette dépense n'aurait pas dû être payée, vous serez considéré comme responsable, que vous soyez agent de catégorie C, B ou A, et vous serez donc sanctionnable...

Pour l'instant, la seule solution sera d'obtenir, à partir du 1er janvier prochain, une autorisation de paiement du comptable pour chaque dépense payée ou recette encaissée...Autant dire une véritable usine à gaz!

Je vous invite à lire le tract FO sur ce sujet, qui ne devra pas en rester là! **[TRACT](#)**

* **A lire absolument** : un article de France3tv-info sur le malaise des agents à la DDFIP Ile et Vilaine... Toute ressemblance avec des personnes ayant appuyé sur le starter du NRP en Moselle....n'est pas purement fortuite!

[ARTICLE](#)

* **Le guide de l'action sociale interministérielle**

Restauration, famille, logement...autant de bonnes raisons d'aller consulter ce guide!

[GUIDE FGF-FO](#)

Et retrouvez toutes les informations et comptes-rendus sur le site <https://www.fo-dgfip-sd.fr/057/> ainsi que sur le site national <https://www.fo-dgfip.fr/>

Adhérez à FO, syndicat libre et indépendant, pour défendre vos droits!

Pour connaître les modalités d'adhésion, merci de contacter la section par mel .